



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 19 juin 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 2 juillet 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Délibération n° D20120368

SUBVENTION - PROJET SPECIFIQUE - ASSOCIATION VIVRE  
ENSEMBLE AU CLOU BOUCHET

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi  
03 juillet 2012

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

***Conseillers :***

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** - Mme Pilar BAUDIN

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jacques TAPIN

**Excusés :**

***Conseillers :***

- M. Bernard JOURDAIN

**VIE ASSOCIATIVE**

**SUBVENTION - PROJET SPECIFIQUE - ASSOCIATION VIVRE  
ENSEMBLE AU CLOU BOUCHET**

Madame Nathalie SEGUIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

L'Association Vivre Ensemble au Clou Blouchet (A.V.E.C.) met en œuvre le projet dénommé « couleurs café » qui a pour but d'installer au Clou Bouchet un espace d'accueil et de rencontres, doté d'un atelier de linge.

Ce projet est soutenu par les partenaires du CUCS. Il répond à un besoin exprimé par les habitants lors d'une enquête réalisée en 2010, auprès de 400 foyers des quartiers Clou-Bouchet, Gavacherie et Tour Chabot. 90% des personnes interrogées se sont montrées intéressées par une laverie associative dans leur quartier (50% de personnes seules, 22% de familles monoparentales, 39% de foyers sans emploi). Aucun équipement répondant à ce besoin n'existe dans ces quartiers. Au-delà du lavage du linge, les personnes interrogées ont manifesté un besoin d'accueil, de rencontre, d'animation : cette enquête a souligné le fort besoin de création de lien social.

Les objectifs sont donc de :

- développer les liens avec et entre les habitants (animations, temps d'informations, liens de proximité),
- ouvrir un espace convivial d'échanges pour tous,
- répondre à une partie des besoins de séchage et de lavage du linge,
- développer le partenariat associatif et institutionnel autour du projet, communiquer autour du projet et assurer un relais auprès des habitants vers les autres structures

Public bénéficiaire : ce sont tous les habitants des 3 quartiers ci-dessus et plus particulièrement les familles à revenu faible.

Les locaux : les locaux destinés à ce projet sont situés au coeur du quartier du Clou Bouchet (28bis, rue Joseph Clugnot- anciens locaux du PRUS) : propriété d'HSDS, ils ont fait l'objet d'un compromis de location pour une durée de 6 ans. Ils permettront d'avoir :

- un espace d'accueil ouvert à tous,
- un espace accueil modulable pour y accueillir des informations, des animations, etc.
- un espace linge ouvert, doté d'un lave-linge familial et d'un sèche-linge familial (8 à 10 kg), d'un espace repassage (table et fer à repasser) et d'un espace couture (une machine à coudre).
- un bureau (administratif, gestion, entretiens, confidentialité) et espace de réunion

Des travaux d'entretien sont prévus, ainsi qu'une dotation en équipement-ameublement (création d'espaces de convivialité, équipement pour les activités, matériel informatique, équipement de laverie-entretien du linge)

Une équipe bénévole pilote l'action et assurera le fonctionnement du service à raison de 3 demi-journées par semaine au démarrage, ouverture portée ensuite à 5 demi-journées :

- ouverture et fermeture ;
- accueil et orientation (si nécessaire) du public ;
- liens avec les partenaires associatifs et institutionnels ;
- fonctionnement de l'atelier du linge ;
- gestion et administration de l'association et du service.

Les bénévoles pourront s'appuyer sur un salarié dont l'emploi est financé par l'Etat (poste d'adulte relais).

Evaluation : des outils d'évaluation quantitatifs et qualitatifs seront réalisés prenant en compte la réalité du nouvel espace, les objectifs de l'association ainsi que les objectifs visés par l'action « Couleurs café » à savoir sur :

- l'utilité des services proposés ;
- la dynamique sociale locale (développement de la citoyenneté) ;
- la création de liens sociaux ;
- la rupture de l'isolement ;
- favoriser le « mieux-être » des habitants du quartier.

Le budget prévisionnel d'investissement initial est de 63 000 €.

Le budget prévisionnel de fonctionnement en année pleine est de 43 000 €.

Soutien des partenaires :

Ce projet est soutenu par un ensemble de partenaires : CAN (CUCS), HSDS (propriétaire), Ville et CCAS de Niort, CAF 79 et ERDF.

Le CCAS de Niort a contribué à ce soutien en apportant une aide exceptionnelle de démarrage de 10 000 €.

Il vous est proposé d'attribuer à l'association une subvention annuelle de 3 500 € afin qu'elle puisse mettre en œuvre ce projet « couleurs café ».

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Association Vivre Ensemble au Clou Bouchet ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente d'un montant de **3 500 €**, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

**Signé**

**Nathalie SEGUIN**